

## Le PACTE de Paris vous propose un service complet assuré par des professionnels...

- **Ecoute** et évaluation de vos besoins par une conseillère habitat
- Visite à domicile et **conseils** sur les travaux à réaliser par un technicien spécialisé
- Présentation d'un projet adapté et **concerté**
- Proposition de faire appel à des **entreprises sélectionnées**
- **Mobilisation des aides** financières et instruction des demandes
- Commande possible des **travaux** auprès des entreprises
- **Visite de fin de chantier** pour s'assurer de leur bonne exécution

*Le coût de l'intervention du PACTE de Paris pour les personnes âgées ou handicapées bénéficiaires des prestations sociales est pris en charge par la Ville de Paris, la Région Ile de France et les différents organismes.*

### Exemple d'intervention

Une femme de 78 ans, habite seule un logement au 5<sup>ème</sup> étage sans ascenseur. La copropriété a décidé d'en installer un qui lui permettra de rester autonome et lui apportera une meilleure qualité de vie.

La dépense qui lui incombe s'élève à 6 085 €. Ses revenus mensuels s'élevant à peine à 910 € l'intéressée a pu bénéficier des aides suivantes :

• ANAH	1 800 €
• Centre d'Action Sociale	1 500 €
• Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse	1 596 €
• Caisse complémentaire	479 €
• Apport personnel	710 €
Total	6 085 €

Ces aides ont couvert 88 % du montant de la dépense.



### Où vous adresser ?



29, rue Tronchet 75008 Paris

Tél. : 01 42 66 35 98

Fax : 01 49 24 93 87

E-mail : [adaptation@pacte-de-paris.asso.fr](mailto:adaptation@pacte-de-paris.asso.fr)

Site internet : [www.pacte-de-paris.asso.fr](http://www.pacte-de-paris.asso.fr)

Le PACTE assure également des permanences dans certaines mairies d'arrondissements. Renseignements par téléphone ou sur le site internet.

Vous pouvez également contacter :

**Le 3975 qui vous dirigera vers le Point Paris Emeraude (PPE)**, lieu d'informations et de conseils pour les Parisien(ne)s âgé(e)s et leur famille, de votre arrondissement

**La Maison Départementale du Handicap (MDPH)**

Tél. : 0805 80 09 09

**L'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH 75)**

Tél. : 01 49 28 40 00



 PACTE de Paris

**Bien vivre chez soi ...**  
*dans un logement adapté et accessible*

Véga- 01 41 95 86 54 - Photos : Pacte de Paris - ANAH - D1926

MAIRIE DE PARIS 

**ANAH**  
AGENCE NATIONALE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT

**la Retraite solidaire**  
CNAV

**ile de France**

## Vous êtes un(e) Parisien(ne) âgé(e) ou handicapé(e)

- Propriétaire occupant votre logement au titre de la résidence principale
- Locataire d'un logement du secteur privé ou social

### Vous souhaitez :

- Rendre accessible et adapter votre logement pour rester autonome
- Préparer votre retour à domicile suite à une hospitalisation
- Être conseillé sur l'aménagement de votre logement pour anticiper une éventuelle perte de mobilité

### Le PACTE de Paris,

association spécialisée dans l'adaptation de l'habitat, dont la démarche est soutenue financièrement par la Ville de Paris et la Région Île de France, vous aide à répondre à vos besoins.

## Pour quels travaux ?

### • Aménagement de votre logement :

- Modification de l'aménagement de cuisine, WC, salle d'eau...
- Installation de mains courantes, barres d'appui, poignées de rappel
- Modification de robinetterie
- Réfection des revêtements de sol (planéité, antidérapant,...)
- Elargissement des portes
- Installation de systèmes élévateurs
- Adaptation de systèmes de fermeture et ouverture de portes, fenêtres ou stores
- Dispositifs d'alerte à distance
- etc...

### • Accessibilité des parties communes :

- Adaptation de la porte d'entrée
- Réfection des revêtements de sol (planéité, antidérapant,...)
- Pose de mains courantes
- Installation ou adaptation d'un ascenseur
- Modification des boîtes aux lettres
- Installation ou modification des systèmes de commande
- Construction d'une rampe ou plan incliné
- etc...

**A noter que d'autres travaux d'amélioration de l'habitat peuvent être recevables.**

## Exemple d'intervention

Un couple dont l'un est handicapé moteur suite à un accident de la vie a souhaité faire adapter son logement pour continuer à pouvoir y vivre.

Le PACTE

- a fait intervenir un ergothérapeute et un architecte pour définir un projet adapté
- a recherché les aides financières.

Le coût des travaux s'élève à 15 550 €.



Attention

les travaux ne doivent pas être commencés avant l'autorisation écrite des organismes financeurs. Consultez-nous !



## Avec quels financements ?

De nombreuses aides existent pour vous permettre de financer ces travaux indispensables. L'ANAH notamment, agissant pour le compte de la Ville de Paris, s'engage à mener une action forte en faveur de l'adaptation des logements de personnes âgées et handicapées par l'octroi de subventions fortement majorées. Ces aides sont accordées sous certaines conditions liées à l'âge, aux ressources, au statut d'occupation, à la nature des travaux...

- **La Ville de Paris** : l'aide au titre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) peut atteindre un maximum de 10 000 € sur 10 ans.
- **L'ANAH** : le montant maximal de subvention pour des travaux d'adaptation est de 8 000 €.
- **La Région Ile de France** : l'aide pour les dépenses de mise en accessibilité et d'adaptation est de 4 500 € maximum.
- **Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris** : aide maximale de 1 296 € pour les parties privatives et de 3 049 € pour les parties communes avec possibilité de dépassement pour les travaux d'adaptation au handicap.
- **La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV)** : subvention maximale de 1 894 € plus éventuellement 30 % des caisses de retraites complémentaires pour les retraités du régime général de la sécurité sociale.
- **Le 1 % Logement** peut vous accorder un prêt ou une subvention d'un montant maximum de 16 000 €.

Ces aides peuvent sous certaines conditions se cumuler pour que la participation du demandeur soit la plus faible possible.

Compte tenu de sa situation et de ses faibles revenus, ce couple a obtenu les aides suivantes :

- |                                                           |         |
|-----------------------------------------------------------|---------|
| • ANAH Adaptation                                         | 8 000 € |
| • Région Île de France                                    | 4 500 € |
| • Prestation de Compensation du Handicap (Ville de Paris) | 2 000 € |
| • Apport personnel                                        | 1 050 € |

Ces aides ont couvert 93% de la dépense

